

Un impact positif

La contribution du Canada au mouvement en vue d'interdire les mines terrestres est bien connue. Après avoir mené une intense activité diplomatique en 1996 et 1997 dans le cadre des négociations accélérées qui ont abouti à l'adoption de la Convention d'Ottawa, le Canada poursuit ses efforts en vue d'amener tous les pays du monde à la ratifier et à l'appliquer, et continue de jouer un rôle de premier plan sur tous les fronts de la lutte contre les mines à l'échelle internationale. Trois ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les efforts déployés par le Canada ont un impact positif sur la vie quotidienne des gens qui habitent les régions infestées de mines.

Les effets des mines antipersonnel

Armes de guerre, les mines antipersonnel continuent, longtemps après la fin des conflits, d'intimider les populations forcées de vivre sous la menace que pose leur présence dans le sol. La mine antipersonnel est conçue pour exploser lorsque quelqu'un se trouve tout près d'elle ou en contact avec elle, de sorte qu'elle tue ou blesse gravement les personnes qui se trouvent dans le périmètre de la déflagration. Les mines frappent aveuglément : la plupart des victimes sont des civils; souvent, ce sont des enfants.

Peu coûteux, ces engins sont devenus, surtout au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, une arme privilégiée pour les pays plus pauvres qui disposent de peu de ressources. On peut les déployer facilement en grand nombre, soit en les enfouissant dans le sol ou en les laissant à la surface – par exemple, le long des routes, dans les champs, là où les gens doivent marcher pour vivre et travailler. Dans un bon nombre de pays infestés de mines, où des besoins essentiels comme les soins de santé, l'éducation et l'emploi se font souvent sentir de façon très vive, la présence des mines constitue un obstacle important au développement des individus et des communautés.

De nombreuses victimes sont tuées sur le coup ou meurent avant d'avoir reçu les soins voulus. Quant aux survivants, ils doivent se soumettre à une longue réadaptation et s'habituer, leur vie durant, aux restrictions que leur impose la perte d'une main, d'un bras, d'une jambe ou d'un pied – s'habituer à être un fardeau financier pour leur famille ou, si des soins prothétiques sont disponibles, à fonctionner avec un membre artificiel qui requiert un entretien régulier et doit être remplacé à l'occasion.

Toute utilité militaire que peuvent avoir les mines est largement éclipsée par les souffrances qu'elles causent et par leurs effets à long terme sur les populations civiles. La présence des mines, confirmée ou non, empêche les gens de faire une utilisation sûre et productive des infrastructures – sol, routes, écoles, cliniques, points d'eau, etc. Lorsqu'un conflit armé ou une catastrophe naturelle crée une situation d'urgence, elle pose un obstacle majeur à l'acheminement de l'aide humanitaire; elle empêche également les personnes déplacées de rentrer chez elles et les réfugiés de retourner dans leur pays d'origine. À plus long terme, les mines nuisent aux efforts de réhabilitation et de reconstruction

déployés après les conflits et réduisent les chances des communautés d'atteindre des niveaux de développement soutenables.

Ce que fait le Canada pour atténuer ces effets

Ayant reconnu le problème, le Canada a agi pour le corriger

Ce sont les organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine du développement et de l'aide humanitaire au niveau local qui, au début des années 90, ont d'abord attiré l'attention sur le problème créé par les mines terrestres. Il leur était très difficile de faire un travail efficace dans de nombreux pays où ces engins faisaient payer un lourd tribut de souffrances humaines à des communautés entières et les empêchaient de faire un usage productif du sol. Les ONG ont alors commencé à centrer leur attention sur la recherche d'une solution réalisable. En 1992, une coalition d'ONG de différentes régions du monde, dont plusieurs du Canada, a lancé une campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et donné le coup d'envoi à un mouvement coordonné pour abolir les mines, déminer les zones infestées et venir en aide aux victimes.

Guidé par les priorités de sa politique étrangère – notamment la promotion de la sécurité humaine et le soulagement de la pauvreté –, le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité et la valeur de cette action commune et, de concert avec d'autres États, s'est joint au mouvement international en vue d'interdire les mines. Le Canada est devenu un acteur de tout premier plan dans cette alliance d'États et d'organisations de la société civile qui, en 1996, a lancé un processus de diplomatie accélérée sans précédent. Le « processus d'Ottawa » a mené à la négociation – puis à la signature, à l'automne de 1997 – de la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction », dite Convention d'Ottawa.

Le Canada adopte un plan d'action

La Convention d'Ottawa sert de cadre pour la recherche de solutions au problème créé par les mines. Le Canada a donné l'exemple en adoptant des mesures destinées à assurer la mise en pratique de ces principes :